MODE D'EMPLOI POUR LE MARQUAGE NEUTRALITE CARBONE

*MEDIAPOST garantit la neutralité carbone du transport et de la distribution de cet Imprimé Publicitaire.

1. INTRODUCTION

L'augmentation mondiale des émissions de gaz à effet de serre provoque un réchauffement du climat qui affecte les ressources naturelles de l'humanité (élévation du niveau des eaux, catastrophes climatiques plus fréquentes…)

Pour lutter contre cette tendance, les Etats, les entreprises, les citoyens…, dans les pays développés en premier lieu, doivent chacun s'attacher à réduire leurs émissions dans l'atmosphère, notamment de CO2.

MEDIAPOST s'est donnée pour ambition de répondre à ce défi collectif. Elle a décidé de compenser intégralement ses émissions de CO2 dès l'année 2012 et devenir ainsi la première entreprise de distribution à garantir à ses clients la neutralité carbone de toutes ses offres (aussi bien papier que numérique ou hybride).

Cette démarche a pour objectif de faire de l'Imprimé Publicitaire un média totalement neutre en carbone, pour contribuer à la préservation du climat et à la consolidation du courrier comme média premium de la relation client.

2. PRESENTATION GENERALE

2.1 Objet du document

Ce document a pour objet de définir les caractéristiques du marquage NEUTRALITE CARBONE sur les imprimés publicitaires. Ce marquage est composé d'un logo et d'une mention indissociables, qui vont être détaillés par la suite.

2.2 Présentation du marquage

Ce marquage répond au besoin des entreprises clientes de MEDIAPOST et valorise leur achat et l'utilisation d'offres responsables auprès de leurs propres interlocuteurs. MEDIAPOST compense la totalité des émissions de CO2 imputables à ses offres, émissions liées notamment aux transports, à la distribution, aux bâtiments, à l'utilisation de matières premières entrant dans la fabrication des offres, à la sous-traitance informatique, etc.

3. REGLES D'EDITION DU MARQUAGE

Le marquage est composé du logo et de la mention. Ce marquage peut s'utiliser sur tous les imprimés publicitaires distribués par MEDIAPOST.

3.1 Règles d'édition du logo

- Le logo peut être imprimé au recto ou au verso de l'imprimé publicitaire.
- Le logo est unique et aucun élément graphique ne doit intervenir dans cet espace.

- Le logo doit conserver son intégrité et doit pouvoir être lu (il ne peut être coupé, ou partiellement imprimé, ou non lisible). Il doit également toujours être utilisé avec la mention à laquelle renvoie l'astérisque.

Les règles d'édition du marquage sont détaillées dans le document ci-dessous :

Utilisation Logo Neutralité Carbone

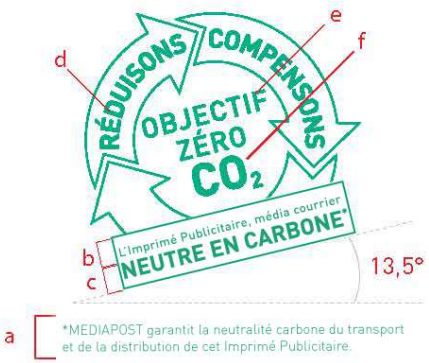

Police a : DIN LIGTH - interlettrage 0pt
Police b : DIN MEDIUM - interlettrage 30pt
Police c : DIN BOLD - interlettrage 0pt
Police d : DIN BOLD - interlettrage -30pt
Police e : DIN MEDIUM - interlettrage 40pt
Police f : DIN BOLD - interlettrage 40pt

La police a est une mention en renvoi de l'astérisque, à placer systématiquement sur vos supports, dans les mentions légales de préférence.
La taille de police minimum à respecter est de 8pt.

⚠ **Le logo n'est jamais utilisé sans le texte de renvoi de l'astérisque.**

- Taille minimum : Ω = 30 mm
- Taille maximum : Ω = 38 mm

PANTONE 3405C
C45 M0 J65 N0
PANTONE Cool Gray 11C
C0 M2 J0 N68
C0 M0 J0 N100

3.2 Positionnement du logo

Le logo peut être inséré à n'importe quel endroit sur l'imprimé publicitaire : la disposition est laissée libre au client, tant que celui-ci s'assure que le logo est bien lisible (cf. paragraphe 3.1 : règles d'édition du logo)

Il est cependant recommandé d'insérer le logo en bas du document, à côté des labels environnementaux (types FSC, PEFC, Imprim'Vert…).

Nous rappelons qu'à partir du moment où le logo est utilisé sur un document, il est obligatoire d'utiliser la mention qui l'accompagne.

3.3 Règles d'édition et positionnement de la mention

La mention correspond au texte suivant :

* MEDIAPOST garantit la neutralité carbone du transport et de la distribution de cet Imprimé Publicitaire.

- Elle est imprimée au pied de l'imprimé publicitaire, sous le logo.

- La police utilisée est Verdana, 8 points minimum. Les caractères ne doivent pas se chevaucher et doivent être complets, nets et uniformes. Les caractères sont séparés d'une ligne à l'autre d'au moins 50% de la hauteur du caractère.

- La mention doit conserver son intégrité et doit pouvoir être lue (ne peut être coupée, ou partiellement imprimée, ou non lisible).

Les références des couleurs sont indiquées en page 3 dans le document Utilisation Logo Neutralité Carbone.

La mention s'applique à tous les imprimés publicitaires (non adressés), distribués exclusivement par MEDIAPOST.

4. EXEMPLE D'UTILISATION DU MARQUAGE :

DUETTO IP, l'imprimé publicitaire clé en main !

- Un interlocuteur unique qui s'occupe de tout
- Création, fabrication, distribution ciblée de vos imprimés publicitaires en une seule formule

À partir de 109 euros*

Avec Duetto, MEDIAPOST prend en charge la réalisation de votre opération de A à Z :

Les + :

- La conception de votre document
- Une impression selon les règles d'**éco-conception** pour une communication responsable : papier issu de forêts gérées durablement, encres végétales, imprimeur Imprim'Vert
- Une **distribution ciblée** pour une quantité d'imprimés optimisée

* Impression et distribution en zone urbaine de 500 exemplaires au format A5 Recto. Hors création du message en option.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR DUETTO,
contactez-nous au :

0825 123 123
0,15€TTC/min
depuis un poste fixe

Du lundi au vendredi de 9h à 18h.

www.mediapost.fr

Qualité prouvée
Ce document a été réalisé avec DUETTO Imprimé Publicitaire
Papier couché mat 115 gr - PEFC
Réalisé par un Imprimeur labellisé Imprim'Vert

RÉDUISONS COMPENSONS OBJECTIF ZÉRO CO_2 NEUTRE EN CARBONE

*MEDIAPOST garantit la neutralité carbone du transport et de la distribution de cet Imprimé Publicitaire.

Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement en quantités raisonnées avec des encres à base d'huile végétale par un imprimeur Imprim'vert.

MEDIAPOST - 9 Boulevard du Général de Gaulle - 92126 Montrouge Cedex. RCS Lyon 331 648 014. Direction de la Communication - 04/12.